

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jocelyn GAUTHIER.

Date de convocation : 02 avril 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – Mme LEBRAT – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD – Mme PEREZ.

Absents : M. VOLLE – Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme LEBRAT Marie-France a été élu secrétaire.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2018 du budget PRINCIPAL.

Sous la présidence de M Jocelyn GAUTHIER, adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 dressé par le Maire après s'être fait présenter le BP, le BS et les décisions modificatives de l'exercice, qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 084 756.03	1 203 207.55	118 451.52
	Section d'investissement	300 279.76	313 790.47	13 510.71
		+	+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	163 192.85	163 192.85
	Report en section d'investissement (001)	100 579.03	-	- 100 579.03
		=	=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 485 614.82	1 680 190.87	194 576.05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	94 400.00	4 000.00	- 90 400.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 084 756.03	1 366 400.40	281 644.37
	Section d'investissement	400 858.79	313 790.47	- 87 068.32
	TOTAL CUMULE	1 485 614.82	1 680 190.87	194 576.05

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 87 068.32 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 en section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- Dépenses : 94 400.00 €
- Recettes : 4 000.00 €

Le besoin de financement au titre des restes à réaliser est de 90 400 € soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 177 468.32 €.

Le Conseil Municipal,

- VU le CGCT et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint M Jocelyn GAUTHIER, hors de la présence de M VOLLE, Maire,

Après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du budget principal tel que présenté ci-dessus,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 10 avril 2019.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 11 avril 2019.
LE PRESIDENT
Jocelyn GAUTHIER

